

Veuillez-vous référer au prospectus et au document d'informations clés de l'OPC avant de prendre toute décision finale d'investissement

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures



Anthony Lapeyre

Directeur de la
Gestion Diversifiée

Maxime Dumortier

Gérant
Gestion Diversifiée

Évolution de la performance depuis le changement de stratégie



Stratégie d'investissement

Le fonds **NOVA Dynamique** a pour objectif d'obtenir une performance nette de frais supérieure à 7% par an pour la part A, à 7,6% pour la part FC et à 8% par an pour la part I sur l'horizon de placement de 5 ans.

Le fonds est investi sur les actions, les obligations et les devises internationales en fonction de la combinaison des trois piliers d'analyse de notre process.

Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, les gérants disposent d'une totale flexibilité afin de bâtir une allocation d'actifs basée sur des titres vifs, des ETF, des produits à termes et dans une moindre mesure des OPC.

Le fonds prend en compte des critères ESG et relève de l'article 8 du règlement SFDR.

Historique objectif de performance

*Depuis le 01/07/2021, objectif de performance supérieure à 7% pour la part A par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée

Du 01/07/2020 au 30/06/2021, MSCI ACWI Net Return € (85%) & Bloomberg Euro Aggregate (15%)

De 06/2013 au 30/06/2022, MSCI ACWI Net Return €

À risque plus faible 1 2 3 4 5 6 7 À risque plus élevé

SRI : à risque plus faible (1), rendement potentiellement plus faible, à risque plus élevé (7), rendement potentiellement plus élevé
Le niveau de risque de 1 ne signifie pas que l'investissement est dépourvu de risque. Cet indicateur représente le profil de risque affiché dans le DIC.
L'Indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance

Caractéristiques

Encours toutes parts : 50 M€

Classification SFDR : Article 8

Conformité : FCP de droit français

Éligible au PEA : Non

Valorisation : Journalière

Indice de référence : Néant

Établissement Centralisateur : CACEIS BANK

Commission de surperformance : 20% TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de 7% l'an

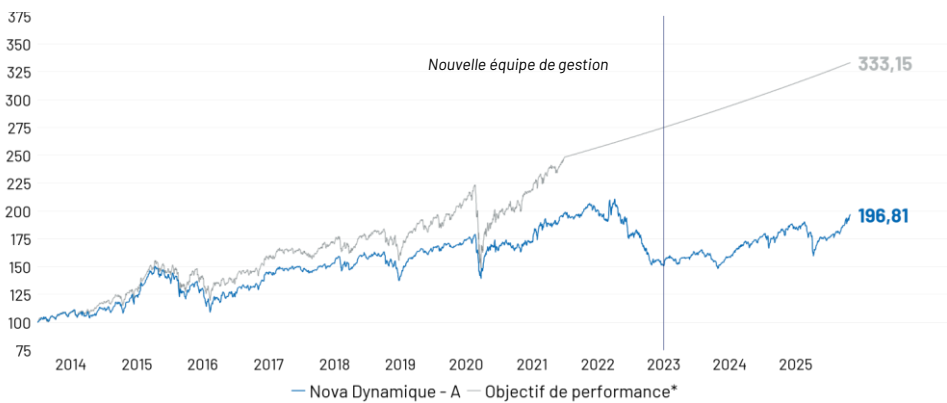
Frais de souscription : 3% max. - Non acquis à l'OPCVM

Frais de rachat : Néant

Durée de placement recommandée : Supérieur à 5 ans

Centralisation des ordres : avant 11h00

Évolution de la performance depuis création



Performances calendaires

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Part A	+7,2%	+15,4%	+5,7%	-25,0%	+15,9%	-0,3%	+23,4%	-7,9%	+6,9%	+9,3%
Objectif de performance / Indicateur de référence *	+5,9%	+7,0%	+7,0%	+7,0%	+7,0%	+5,1%	+28,9%	-4,9%	+8,9%	+11,1%

Performances cumulées

	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part A	+4,6%	+10,6%	+27,4%	+20,5%	+47,8%
Objectif de performance / Indicateur de référence *	+0,6%	+7,1%	+22,6%	+66,9%	+134,1%

Performances annualisées

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Part A	+10,6%	+8,4%	+3,8%	+4,0%
Objectif de performance / Indicateur de référence *	+7,1%	+7,0%	+10,8%	+8,9%

Indicateurs de risque

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Ratio de Sharpe	0,7	0,6	0,2	0,3
Volatilité	11,0%	9,6%	10,8%	11,1%
Pire perte	-16,1%	-16,1%	-29,8%	-29,8%

Cette communication publicitaire ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative. Elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement



EXPO NETTE ACTIONS : 91,2%
POURCENTAGE D'ETF : 61,5%
DURATION DU FONDS : 0,2 ANNEE

Faits marquants

Le mois d'octobre 2025 a été marqué par plusieurs sources de soutien pour les marchés mondiaux. En premier lieu, la banque centrale américaine a, une nouvelle fois après l'ajustement du mois de septembre, abaissé ses taux directeurs de 0,25%. Elle a aussi annoncé l'arrêt de son objectif de réduction de bilan à partir de décembre. En fin de mois, les Etats-Unis et la Chine ont également validé le cadre d'un accord commercial afin de limiter les tarifs appliqués au commerce de biens entre les deux nations. Dans les faits, cet accord n'est que temporaire et devra être renégocié dans un an, notamment concernant le volume des exportations chinoises de terres rares. L'environnement géopolitique reste donc fragile et dépendant à court terme du jugement de la Cour suprême américaine concernant la légalité des droits de douane réciproques mis en place par le président Trump.

La nouvelle baisse de taux de la FED confirme le changement de cycle de la première banque centrale mondiale. Le contexte de fin d'année devrait donc être marqué par un retour progressif des interrogations concernant la remontée progressive de l'inflation aux Etats-Unis dans un contexte de maintien de déficits budgétaires très conséquents (aux US, en Europe et au Japon).

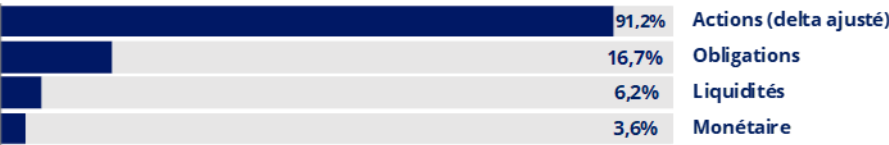
Cette situation valide à nos yeux l'attractivité des matières premières. Notre allocation sur l'or et les métaux précieux est ainsi maintenue et l'attractivité des valeurs aurifères nous semble même particulièrement élevée en termes de valorisation. Nous favorisons par ailleurs les marchés émergents, notamment asiatiques, et recherchons plus de sélectivité sur la sphère de la technologie, en particulier aux Etats-Unis. En Europe, notre allocation reste exclusivement orientée sur les services aux collectivités et les banques qui bénéficient à nos yeux de deux facteurs clés : visibilité en termes de dynamique des bénéfices et valorisation attractive. Enfin, en complément de nos expositions sur ces thèmes stratégiques, nous maintenons un rendement attractif au sein des fonds via de la dette d'entreprises européennes.

Principaux risques

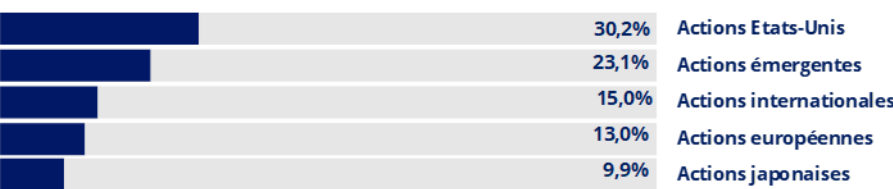
- Risque de perte en capital
- Risques liés aux actions
- Risque de change
- Risque de liquidité
- Risques de contrepartie
- Risques liés aux pays émergents

Cette communication publicitaire ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative. Elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement

Allocation – Classes d'actifs – exposition nette



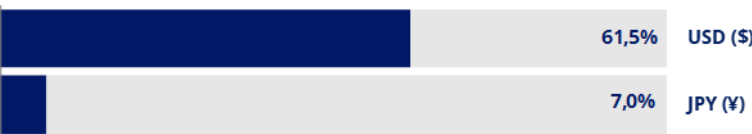
Poche Actions – zones géographiques – exposition nette



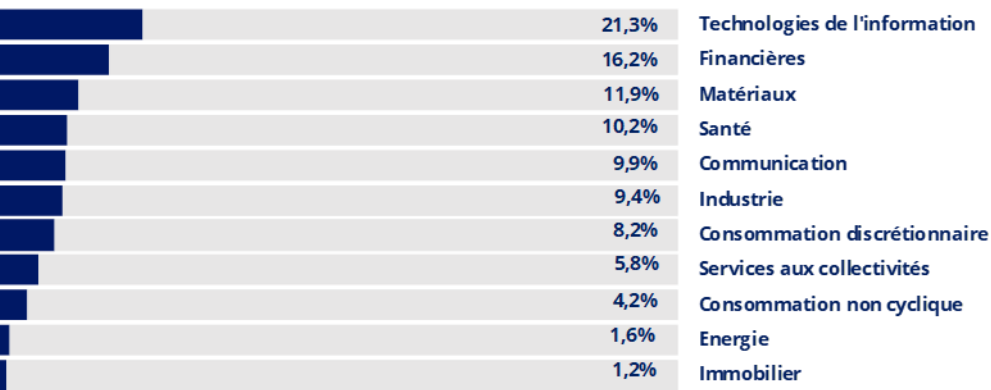
Poche Obligations – catégorie - exposition nette



Devises - exposition nette



Poche Actions – allocation sectorielle – exposition nette



10 premières positions

NOM	CATÉGORIE	EXPOSITION
Invesco S&P 500 ESG	Actions américaines	16,4%
MSCI-Em Mkt Dec25	Actions émergentes	10,1%
Neuberger Berman European High Yield Bond	Actions européennes	9,6%
Invesco Nasdaq-100 ESG	Actions américaines	9,0%
OFI Precious Metals - I	Métaux précieux	7,1%
BNP Paribas Easy MSCI Japan ES	Actions japonaises	5,4%
Amundi Core MSCI China A Swap UCITS ETF	Actions chinoises	5,3%
Amundi S&P World Health Care S	Actions internationales	5,1%
iShares Msci Europe Financials	Actions européennes	4,7%
TOPIX INDX FUTR Dec25	Actions japonaises	4,5%

Notre méthodologie

Trois piliers

Afin de réduire son univers d'investissement sur les titres vifs (taux de sélectivité de 20%), Amplegest utilise les données fournies par le prestataire **MSCI ESG Research** qui note les sociétés sur trois piliers principaux : **Environnement, Social et Gouvernance**.

L'analyse du pilier **Environnement** repose sur le changement climatique, le capital naturel, la pollution & déchets ainsi que les opportunités environnementales.

L'analyse du pilier **Social** repose sur le capital humain, la responsabilité du produit, les parties prenantes ainsi que les opportunités sociales.

L'analyse du pilier **Gouvernance** repose sur la gouvernance de l'entreprise ainsi que le comportement éthique et fiscale de l'entreprise.

Le score ESG est ensuite calculé à partir de la moyenne pondérée des scores des piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance. MSCI ajuste la pondération des trois piliers selon les secteurs en s'appuyant sur des éléments d'analyse de matérialité

Prise en compte des controverses

Le fonds prend en compte les principales incidences négatives au travers de l'analyse ESG de MSCI au sein de ses investissements en titres vifs. Les informations relatives à ce sujet sont disponibles dans le rapport périodique du fonds disponible sur le site internet et dans l'annexe précontractuelle jointe à ce prospectus.

Objectif climatique

Le fonds a pour objectif d'atteindre une intensité carbone scope1/2/3 (tCO2/M€ chiffre d'affaires) inférieure d'au moins 30% à celle de son univers d'investissement.

Les limites de notre approche ESG

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites notamment la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les fournisseurs de données. En pratique, certaines données ne sont actuellement pas ou très peu disponibles. C'est pourquoi nous croisons les données fournies par ces prestataires avec notre action d'engagement actionnarial et notamment de dialogue avec ces entreprises afin de s'assurer de la qualité de la donnée ou de leur absence.

Les OPC et ETF sous-jacents sélectionnés peuvent mettre en œuvre des stratégies ESG différentes de celles mises en œuvre au sein du fonds.

Les instruments dérivés utilisés dans le cadre de la gestion de l'allocation tactique du portefeuille ne sont pas pris en compte dans le cadre de l'analyse ESG.



Pour plus d'information sur notre politique ESG et consulter les différents documents et rapports disponibles

<https://www.amplegest.com/fr-FR/investissement-responsable>

Approche en sélectivité

Pour les OPC :

Pour ses investissements en OPC et ETF, le fonds a vocation à utiliser des produits classés Article 8 ou Article 9 au sens du Règlement « Disclosure ».

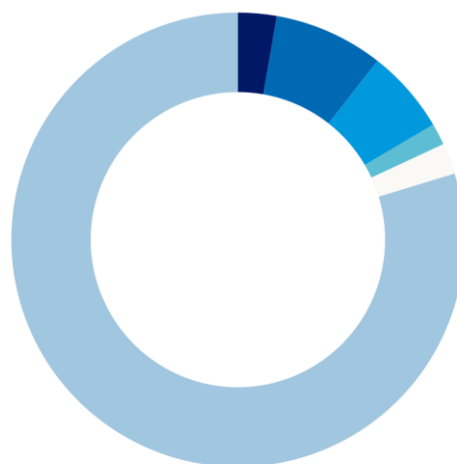
Pour les titres vifs :

A partir de l'univers d'investissement, le fonds applique les filtres extra-financiers suivants :

1. Exclusion de produits et de secteurs qui constituent un risque important pour l'environnement et les populations notamment le tabac, le charbon thermique, l'armement controversés, ... (cf. Politique d'exclusion),
2. Exclusion des valeurs faisant l'objet de controverses et exclues par le comité controverses et réputation d'Amplegest (cf. Politique de gestion des controverses)
3. Exclusion des valeurs les moins bien notées au niveau des pilier ESG, E, S et G

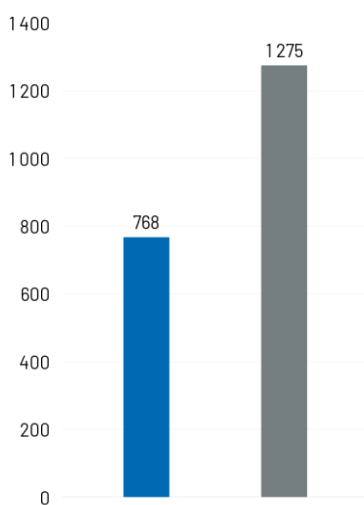
La mise en œuvre de ces trois filtres aboutit à une réduction de l'univers d'investissement de départ de 20% selon une approche en sélectivité.

Taux d'exclusion de l'univers de titres vifs



■ Exclusions Amplegest : 2,76%
■ Exclusions - Note ESG : 7,81%
■ Exclusions - Note E : 5,98%
■ Exclusions - Note S : 1,54%
■ Exclusions - Note G : 2,21%
■ Univers de titres éligibles : 79,7%

Intensité carbone*



■ Poche actions ■ Univers d'investissement

Source : MSCI ESG Research

Univers d'investissement: Bloomberg World Large & Mid Cap Index

*L'intensité carbone correspond à la somme des émissions de gaz à effet de serre des entreprises détenues (tonnes de CO2 émises, Scope 1, 2 et 3), divisée par le montant du chiffre d'affaires de ces entreprises (M€). L'intensité carbone du fonds correspond à la somme pondérée des positions du portefeuille.

Caractéristiques environnementales et sociales

Taux de prise en compte des considérations ESG (en % de l'actif net) :	73,23 %
Dont intégration via des titres vifs :	8,82 %
Dont intégration via des OPC classés SFDR 8 et 9 :	64,41 %

Vos interlocuteurs

**Jean-François Castellani**

Associé, Directeur du Développement Asset Management

Tél : 06 77 73 55 43

jf.castellani@amplegest.com

**Xavier Coquema**

Responsable distribution Internationale

Tél : 06 31 38 88 02

x.coquema@amplegest.com

**Cédric Michel**

Relations Investisseurs – Distribution France

Tél : 06 80 18 09 53

c.michel@amplegest.com

**Paul Raoulx**

Relations Investisseurs – Distribution France

Tél : 06 75 98 89 15

p.raoulx@amplegest.com

Caractéristiques

PARTS DISPONIBLES	A	FC	I
Code ISIN	FR0011511773	FR001400SOL9	FR0011511799
Code Bloom	IACMDEA FP Equity	IACMDEFC FP	IACMDEI FP
Frais de gestion	2,00%	1,40%	1,00%
Minimum de souscription	Une part	0,0001 part	0,01 part
Date de création	Juin 2013	Septembre 2024	Décembre 2014

Glossaire

Alpha : L'alpha mesure la performance d'un portefeuille par rapport à son indicateur de référence. Un alpha négatif signifie que le fonds a fait moins bien que son indicateur (ex : l'indicateur a progressé de 10% en un an et le fonds n'a progressé que de 6% : son alpha est égal à -4). Un alpha positif caractérise un fonds qui a fait mieux que son indicateur (ex : l'indicateur a progressé de 6% en un an et le fonds a progressé de 10% : son alpha est égal à 4).

Bêta : Le bêta mesure la relation existante entre les fluctuations des valeurs liquidatives du fonds et les fluctuations des niveaux de son indicateur de référence.

Un bêta inférieur à 1 indique que le fonds «amortit» les fluctuations de son indice (bêta = 0,6 signifie que le fonds progresse de 6% si l'indice progresse de 10% et recule de 6% si l'indice recule de 10%). Un bêta supérieur à 1 indique que le fonds «amplifie» les fluctuations de son indice (bêta = 1,4 signifie que le fonds progresse de 14% lorsque l'indice progresse de 10% mais recule aussi de 14% lorsque l'indice recule de 10%). Un bêta inférieur à 0 indique que le fonds réagit inversement aux fluctuations de son indice (bêta = -0,6 signifie que le fonds baisse de 6% lorsque l'indice progresse de 10% et inversement).

Capitalisation : Valeur d'une société sur le marché boursier à un moment précis. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'actions d'une société par son cours de Bourse.

Corrélation : Mesure de la façon dont des titres ou catégories d'actifs évoluent les uns par rapport aux autres. Des investissements fortement corrélés ont tendance à évoluer de concert, à la hausse ou à la baisse, tandis que des investissements faiblement corrélés tendent à se comporter de manières différentes dans différentes conditions de marché, faisant profiter les investisseurs des avantages de la diversification. La mesure de la corrélation oscille de 1 (corrélation parfaite) à -1 (corrélation inverse parfaite). Un coefficient de corrélation égal à 0 signifie une absence totale de corrélation.

Gestion Active : Approche de la gestion d'investissement par laquelle un gérant entend faire mieux que le marché en s'appuyant sur des recherches, des analyses et sa propre opinion.

Pire perte : Elle correspond à la perte maximale historique supportée par l'investisseur qui aurait acheté au plus haut et revendu au plus bas, et ce pendant une durée déterminée.

Ratio de Sharpe : Le ratio de Sharpe mesure la rentabilité excédentaire par rapport au taux sans risque divisé par l'écart-type de cette rentabilité. Il s'agit d'une mesure de la rentabilité marginale par unité de risque. Lorsqu'il est positif, plus il est élevé, plus la prise de risque est rémunérée. Un ratio de Sharpe négatif ne signifie pas nécessairement que le portefeuille a connu une performance négative mais que celle-ci a été inférieure à un placement sans risque.

Valeur liquidative : Prix d'une part (dans le cadre d'un FCP) ou d'une action (dans le cadre d'une SICAV).

Volatilité : Amplitude de variation du prix/de la cotation d'un titre, d'un fonds, d'un marché ou d'un indice qui permet de mesurer l'importance du risque sur une période donnée. Elle est déterminée par l'écart-type qui s'obtient en calculant la racine carrée de la variance. La variance étant calculée en faisant la moyenne des écarts à la moyenne, le tout au carré. Plus la volatilité est élevée, plus le risque est important.

Mentions légales

Ceci est une communication publicitaire. Elle ne constitue ni un document contractuel contraignant, ni un document d'information requis par une disposition législative, et elle n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement. Veuillez-vous référer au Prospectus de l'OPC et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Ce document est un document promotionnel à usage d'une clientèle de non professionnels au sens de la Directive MIFID II. Ce document est un outil de présentation simplifiée et ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations présentées dans ce document sont la propriété de Amplegest. Elles ne peuvent en aucun cas être diffusées à des tiers sans l'accord préalable de Amplegest. Le traitement fiscal dépend de la situation de chacun, est de la responsabilité de l'investisseur et reste à sa charge. Le Document d'Informations Clés et le prospectus doivent être remis à l'investisseur qui doit en prendre connaissance préalablement à toute souscription. L'ensemble des documents réglementaires du Fonds sont disponibles gratuitement sur le site de la société de gestion www.amplegest.com ou sur simple demande écrite adressée à contact@amplegest.com ou adressée directement au siège social de la société 50 boulevard Haussmann-75009 Paris. Les investissements dans des Fonds comportent des risques, notamment le risque de perte en capital ayant pour conséquence la perte de tout ou partie du montant initialement investi. Amplegest peut recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession en relation avec le/les Fonds présentés. Amplegest ne peut en aucun cas être tenue responsable, envers quiconque, de toute perte ou de tout dommage direct, indirect ou de quelque nature que ce soit résultant de toute décision prise sur la base d'informations contenues dans ce document. Ces informations sont fournies à titre indicatif, de manière simplifiée et susceptibles d'évoluer dans le temps ou d'être modifiées à tout moment sans préavis. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Toute réclamation peut être adressée, gratuitement, soit auprès de votre interlocuteur habituel (au sein de Amplegest), soit directement auprès du Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI) de Amplegest en écrivant au siège social de la société (50 boulevard Haussmann, 75009 Paris, France).